

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 05 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Était excusés : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CHAMALBIDE Corinne
A été nommée comme secrétaire de séance : M. MATEO Jean François

Date convocation : 30/06/2023

Date d'affichage : 30/06/2023

DECISION N° 5 : ADOPTION D'UNE MOTION SUR LE PROJET " FONCIER INNOVANT "

(Nomenclature : 9.4)

Le Maire propose au Conseil municipal l'adoption d'une motion sur le projet « Foncier innovant ».

Vu le projet « Foncier innovant » visant à automatiser le processus de détection des constructions ou aménagements non-déclarés,

Vu les premiers résultats peu encourageants de l'expérimentation concernant la mise à jour du plan,

Vu les menaces que fait courir cette évolution sur la présence au quotidien des Géomètres du Cadastre dans leur mission de service public en faveur de nos territoires,

Vu les graves conséquences sur la fiabilisation des bases d'imposition foncières et sur le suivi des taxes d'urbanisme,

Vu l'aggravation de ces conséquences causée par la mauvaise gestion des outils numériques à disposition des services du Cadastre,

Nous demandons que la DGFIP :

- Maintienne les missions historiques des Géomètres du Cadastre de part leur présence sur le terrain pour la mise à jour du plan et pour le conseil auprès des collectivités territoriales.
- Donne les moyens humains nécessaires pour pérenniser le bon fonctionnement des Services Fonciers.

- Permette la dotation sans délai d'applicatifs fonctionnels aux Services Fonciers.
- Limite la généralisation du « foncier innovant » à un simple outil complémentaire d'aide à la gestion du plan cadastral et des bases fiscales en annulant le projet du « tout numérique ».
- Garantisse la présence physique, essentielle, des Services Fonciers lors de Commissions Communales des Impôts Directs annuelle.

Nous constatons que, dans le contexte économique et social actuel, ce projet de Foncier Innovant nous semble néfaste et nous appuyons la demande en ce sens des organisations syndicales.

Les missions de service public qu'exercent au quotidien les personnels de nos Services Fonciers, et en particulier celles des Géomètres du Cadastre sont essentielles pour les usagers, la population, les élus et le développement de notre territoire.

Par cette délibération, le Conseil Municipal affirme son attachement à un réseau des Finances Publiques de proximité et de pleine compétence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CHARGE M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès de Monsieur le Préfet.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13
POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 05 juillet 2023
Le Maire,
Jean-Marc OÇAFRAIN




Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le 13/07/2023
Et après transmission en sous-préfecture le 13/07/2023